

**MAIRIE DE PAILLET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018**

1. L'an deux mille dix huit, et le dix-neuf octobre à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation de Monsieur GAUTHIER Jérôme, Maire,

Présents :

Mmes : Castet, Bignonneau, Hurmic, Castaing, Favroul, Scott, Chagnaud
MM : Gauthier, Hougas , Corcket, Massé , Schaeffer, Marais

Procurations :

Mme Lacrouts à M Gauthier
M, Reynaud à M Schaeffer

Monsieur le Maire demande si tout le monde à pris connaissance du CR du 02 Mars 2018 et s'il y a des remarques à faire,

Vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil du 02 Mars 2018,

Pour : 13 voix

Abstentions : 2 voix Mme Hurmic
M Massé

Budget du SIELP

M le Maire demande le vote de transfert et de mise à disposition des bâtiments occupés par le RPI qui seront assurés durant le temps scolaire,

15 voix pour,

M le Maire demande de voter le budget prévisionnel pour une période de 4 mois de septembre à Décembre 2018, Ce vote concerne la subvention de la commune de Paillet pour une somme de 18 905 Euro, Pour cela, et vu que nous ne l'avions pas prévu dans notre budget du mois de mars ce versement au SIELP, nous devons voter 2 DM,

Dominique Castet nous présente ces **2 décisions modificatives :**

COMPTES DEPENSES

C chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	65548				Autres contributions	12 200,00
Total						12 200,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
013	6419				Remboursements sur rémunérations du personnel	12 200,00
Total						12 200,00

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	65548				Autres contributions	6 705,00
Total						6 705,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	-4 000,00
011	6168				Autres	-2 205,00
65	65738				Autres organismes publics	-500,00
Total						-6 705,00

DM pour le budget du SIELP / 18 905,00 €

Vote : 15 pour

M le Maire explique que Artoliens, qui était un collectif de plusieurs communes, est devenu une Association,

Étant devenu une association, la somme qui va leur être versée doit passer sur le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations. Cette somme n'étant pas sur le bon chapitre une DM doit être prise,

Présentation de la DM par Dominique Castet.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	6713				Secours et dots	500,00
65	6574				Subventions de fonctionnement aux association...	500,00
Total						1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	65738				Autres organismes publics	-1 000,00
Total						-1 000,00

Vote : 15 voix pour,

Annulation de dettes :

Cette question est reportée au prochain conseil municipal M le Maire explique qu'il veut plus de renseignements sur ce sujet, Cela concerne la location du dessus de la cantine scolaire, sachant que ces locataires devant une somme de 2500 Euro de loyer quittent le logement le mois prochain,

Autorisation résiliation bail La Poste et autorisation signature nouveau bail Local Pro :

M le Maire nous explique que le bail du local de la Poste est arrivé à échéance et doit être résilié et renouvelé par un nouveau bail. Il informe que faire un diagnostic sur le bâtiment est obligatoire. Certaines interrogations sont posées sur le prix du loyer, M le Maire explique qu'une somme dérisoire de 300 euro par trimestre est versée à la commune, Demande d'une augmentation du loyer, M le Maire explique que des travaux ont été effectués par le groupe La Poste. De plus cela n'est pas dans leur politique de garder des bureaux comme celui de Paillet, M Hougas rappelle que le bureau de Cambes a été fermé et qu'une augmentation ne serait peut être pas la bienvenue,

Résiliation du bail de la Poste :

Vote 15 voix pour,

Renouvellement de Bail pour LACOPOSTE à partir du 1 Janvier 2019 :

Vote 15 voix pour,

Transfert compétence eau et assainissement :

M le Maire nous explique que le transfert de compétence Eau et Assainissement doit passer à la CDC. Sachant que l'assainissement non collectif est sous la responsabilité du SIAEPA de Langoiran, avec La SAUR jusqu'en Juin 2019, la compétence sera prise par la CDC ensuite. La SAUR qui travaille déjà sur d'autres communes de la CDC, pourra inclure les communes rentrantes comme Lestiac et Paillet,

M le Maire nous informe que le mercredi 24 Novembre le conseil communautaire va voter pour les délégués communaux qui représenteront la CDC au sein du syndicat des eaux, Vote pour le report en 2026 du transfert de compétence eau et assainissement collectif à la CDC qui devait être effective pour 2020.

Vote pour ce report : 15 voix pour,

Acquisition de terrain communal :

Point déjà abordé en Septembre 2017 avec une proposition à 5 Euro le m², Les propriétaires riverains de ce terrain concernés par ce partage (M,Arnaud Jacques, Famille Laroque et Famille Grocassan) ont rencontré M le Maire pour qu'il refasse une proposition de vente.

M le maire leur a signalé qu'il la présenterait au prochain conseil pour la mise au vote au prix de 5 Euro le m².

Le partage se fera entre les propriétaires concernés et les frais de bornage et de notaire seront pris en charge par eux mêmes,

Mise au vote pour la vente de ce terrain à 5 Euro le m² : 15 voix pour.

Point PLU :

M le Maire nous fait part de certains problèmes que nous rencontrons pour mettre en place ce PLU,

Le premier problème, est que le nouveau Préfet ne validera les PLU que si le SCOT auquel la commune est rattaché est lui même validé,

Mais le SCOT du Sud Gironde dont notre commune dépend, n'est toujours pas approuvé, il risque de l'être dans le courant de l'année 2019, ce qui bloque la validation de notre propre PLU. Nous avons la possibilité, par l'intermédiaire de la CDC, de faire une demande de dérogation avant la fin 2018 pour éventuellement pouvoir présenter ce projet.

Pour le deuxième problème, M le Maire nous fait passer un plan de la commune comme document de travail, Ce plan a été réalisé par la DDTM suivant les informations du Céréma suite à la catastrophe qu'a connue la commune en Juillet 2014.

M le Maire met en garde que ce document est bien confidentiel et nous rappelle de ne le divulguer à personne étant un plan non officiel,

Le 12 Septembre 2018, la DDTM a invité le groupe de travail du PLU de Paillet (M Gauthier, M Hougas M Corcket et Mme Bignonneau) dans les bureaux de la CDC à Cadillac pour les informer que suite aux inondations que la commune avait subit en Juillet 2014 des zones qui étaient constructibles seraient susceptibles de devenir inconstructibles.

Pour le bassin de rétention de l'Artolie, une réunion entre les trois CDC a permis de trouver un accord avec le syndicat du SIETRA pour l'entretien de celui-ci,

Informations et Questions diverses :

M le Maire explique qu'il lui a été demandé ce qu'il comptait faire pour enrayer voire stopper les cambriolages sur la commune.

Il signale qu'il existe deux systèmes pour faire face à ces problèmes, L'un consiste en une entreprise privée type « Voisins vigilants » qui demande des informations personnelles et qui en plus à un coût, et la deuxième par un même système mais celui-ci communal en rapport avec la Gendarmerie et des référents par quartiers qui signaleraient des allers et venus de personnes ou de véhicules suspects.

M Corcket qui a eu une réunion avec la gendarmerie nous explique que celle-ci déconseille la formule «voisins vigilants » et préconise plutôt le dispositif qui associe la Mairie et la Gendarmerie, et se dit prêt à venir donner des explications en Mairie pour connaître le fonctionnement de celui-ci, M le Maire propose à l'assemblée qu'il y ait un certains nombres d'élus volontaires. Il ferait venir la gendarmerie pour une explication de ce système et pour sa mise en application,

M Marais demande si il y aurait une personne par quartier et s'inquiète de savoir la responsabilité de celle-ci s'il se passait quelque chose pendant son absence.

M le Maire et M Corcket lui expliquent qu'il n'y aurait pas de responsabilité de la personne référente.

Mme Castet va dans le sens de M Marais, et propose que nous prenions contact avec une municipalité qui a le système privé, et en plus voir avec la gendarmerie leurs propositions sur les bons réflexes à avoir au quotidien.

Mme Hurmic propose de faire un réseau local en Mairie avec des personnes intéressées qui servirait d'alerte pour la population en un seul CLIC quand il y aurait des cambriolages ou autres méfaits, M Corcket doit prendre contact avec la gendarmerie pour organiser une réunion avec les élus intéressés pour des explications plus approfondies.

M le Maire remercie M Massé pour son travail avec Gironde Numérique pour la sauvegarde des données de la commune.

M le Maire nous renseigne sur le pole santé et le remplacement prochain de nos médecins. Après avoir pris contact avec L'ARS et le Département, et sachant qu'il est de plus en plus difficile d'avoir des remplacements de médecins en campagne, notre choix s'oriente plutôt sur un pole santé, Nous avançons sur ce point. Mme Castet et M Hougas ont rencontré la sénatrice pour avoir plus d'informations pour monter ce projet. Ils expliquent que cela ne pourra être réalisable qu'avec la participation des communes voisines, (Capian, Villenave de Rions, Rions, Lestiac et aussi la CDC de Convergence Garonne),

Mme Castet nous informe que ce projet se trouvant dans une dynamique actuelle de l'état, pourrait bénéficier de subventions,

M Massé a interpellé M le Maire vu les inondations qu'il y a eu dans L'Aude, pour que la commune fasse un don. La somme de 500 euros sera envoyée à l' Association des Maires de l'Aude.

Point info par M Corcket sur l'installation des compteurs LINKY, une réunion sera organisée à la salle des fêtes de Lestiac le 13 Novembre, Il invite tous les élus à venir y participer et de faire passer l'info autour d'eux,

Mme Hurmic nous explique avoir rencontré le locataire du logement côté poste. Il est très en colère après la municipalité, mais surtout après M le maire, qui lui interdit le stationnement de son véhicule dans la cour. Il dit aussi qu'effectivement rien n'est spécifié sur son bail par rapport à tout ça , il demande que la municipalité lui achète un rouleau de grillage qu'il installera lui même et mettra un petit portail pour éviter que lorsqu'il il reçoit son frère, qui à un chien, il puisse le laisser libre dans cet enclos.

Fin de réunion 20h15

